

PROJET HORNE 5 À ROUYN-NORANDA PAR RESSOURCES FALCO LTÉE

Au président, M. Joseph Zayed
Aux commissaires, M. Martin Lessard et Mme Geneviève Meloche

Je suis originaire de l'Abitibi-Témiscamingue et j'ai habité la ville de Rouyn-Noranda jusqu'en 2022. Mes enfants vivent à Rouyn-Noranda et deux d'entre elles y ont fondé une famille. Même si je n'habite plus Rouyn-Noranda, je me sens concernée par tout projet qui pourrait avoir un impact sur la santé des membres de ma famille, de mes amis et de la population de Rouyn-Noranda. C'est pourquoi je présente ce mémoire.

J'ai suivi les rencontres des audiences publiques du BAPE concernant le projet Horne 5 et à la suite de ces rencontres, je reste préoccupée par les impacts négatifs possibles du projet. Voici les aspects qui me préoccupent plus particulièrement :

- La ville de Rouyn-Noranda atteint déjà des seuils de pollution de l'air et des sols très élevés avant même le démarrage du projet minier Horne 5. Les normes en termes de rejet d'arsenic ne sont toujours pas respectées. Nous savons que la population est exposée à des doses d'arsenic et de cadmium supérieurs aux normes établies. Nous savons par ailleurs que cette exposition a des conséquences réelles sur la santé des habitants de la ville. La phase de construction du projet Horne 5 ainsi que l'exploitation de la mine ne feront qu'ajouter des contaminants à ceux déjà bien présents dans l'air que respire la population.
- Risques liés à une instabilité sismique. L'usine d'acide sulfurique est vieillissante et aucun expert, lors des audiences, n'a pu me rassurer quant à la capacité de l'usine à résister à des dynamitages et à une instabilité possible du sous-sol. Le risque zéro ne semble pas exister. Un mouvement du sol sous l'usine pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Il m'apparaît important de souligner qu'en Abitibi, les mouvements du sol, dus aux mines présentes sur la faille de Cadillac, sont fréquents. Dans ce contexte, il me semble évident qu'en aucun cas ne devrait être envisagée la construction d'une mine à cet endroit.
- Des impacts économiques négatifs ont été relevés à plusieurs reprises au cours des audiences. Il a été question de la pénurie criante de logement, la pénurie de travailleurs et l'explosion des coûts associés au logement dans la région. Je ne vois donc pas d'intérêt financier à ce que le projet Horne 5 se réalise. Au contraire, je crains que la région en subisse des conséquences économiques négatives.

- Le parc à résidus miniers serait construit sur le site de l'actuel parc à résidus miniers Norbec. Celui-ci se trouve à proximité du lac Duffaut qui constitue la réserve d'eau potable de la ville de Rouyn-Noranda. Si une digue du parc se rompait, cela aurait de graves conséquences. Il s'agit d'un type d'accident peu fréquent, mais qui est déjà arrivé ailleurs et rien ne peut nous assurer que jamais un tel accident n'arrivera à ce parc en particulier.

Pour ces raisons, je m'oppose fortement à la réalisation du projet Horne 5 par Ressource Falco Ltée à Rouyn-Noranda. Le principe de précaution devrait s'appliquer dans un contexte où le projet présente de multiples risques et que sa réalisation pourrait avoir des conséquences graves et irréversibles.

Annie Larouche